



Adresses de correspondance

Florence Pétilat
106 rue Sadi Carnot
92170 Vanves
06 64 14 52 93

flo.petillat@gmail.com

Monsieur Bernard Gauducheau
Mairie de Vanves
23 rue Mary Besseyre
92170 Vanves

Vanves, le 15 novembre 2013

Objet : Mise en œuvre des rythmes scolaires à Vanves

Monsieur Le Maire,

Suite à la réception de la convocation en vue de la prochaine réunion de concertation prévue le 21 novembre, et avant d'entrer plus en détails dans le contenu du TAP et de sa gestion en termes de locaux, nous souhaitons réagir à la lecture du compte-rendu de « la 3^{ème} phase de concertation » dans lequel vous faites référence à des « décisions prises collectivement ».

En effet, nous souhaitons rappeler que notre association de parents d'élèves, l'API, a interpellé, lors de la dernière réunion, les différents acteurs présents autour de la table sur certains points dont l'organisation de l'alternance de la semaine et la suppression des études dirigées qui demeurent, à ce jour, pour nous, non tranchés.

Premièrement, l'organisation de la semaine avec des jours différenciés (deux jours jusqu'à 15h et deux autres jusqu'à 16h30) ne nous satisfait pas car ce schéma conduit inévitablement à une déstructuration du temps pour les enfants, ces derniers seront complètement perdus puisque les horaires ne seront pas les mêmes tous les jours. La mise en œuvre de cette alternance fait actuellement l'objet des plus vives critiques de la part des villes et du corps enseignant qui l'ont expérimenté dès 2013.

Il est évident que cette alternance de jours irréguliers doit être re-examinée, à la lumière des 1ers retours dont nous disposons tous, et à tout le moins, nous demandons que ce schéma d'alternance ne soit pas mis en œuvre, en l'état, pour les enfants de maternelle. En effet, le rythme d'un enfant de 3 ans ou de 8 ans n'est absolument pas le même et cette « arhythmie » scolaire aura de graves répercussions en termes de fatigue et de stress, la structuration du temps et de l'espace pour les maternelles étant primordiale.

C'est pourquoi, l'API demande à la mairie une dérogation ou un aménagement à l'organisation de la semaine pour les élèves de maternelle, et pour ce faire, de mettre en place un groupe de travail « ad hoc » qui réfléchira aux moyens d'adapter le rythme à cette catégorie d'élèves.

Deuxièmement, l'ensemble des parents API que nous représentons s'oppose à la suppression des études dirigées. Les explications recueillies à l'occasion de la dernière réunion ne nous permettent pas d'avoir des garanties quant à la prise en charge effective des devoirs.

En effet, lors de la dernière réunion, il nous a été rappelé, dans un 1^{er} temps, que les devoirs étaient proscrits depuis 1956. Mais dans la réalité, ceci est totalement faux : les devoirs font partie intégrante du cycle primaire.

Par la suite, le remplacement de l'étude dirigée par un dispositif de type « coup de pouce » a été évoqué. Ce dernier n'étant actuellement qu'à destination des enfants en difficulté, il ne nous semble pas acceptable, au titre du principe d'égalité, de remplacer les études dirigées par ce type de dispositif.

Enfin, la notion de « temps d'accompagnement scolaire » a été avancée et vaguement qualifiée de temps durant lequel coexisteraient des élèves soucieux de travailler, d'autres de se reposer et enfin d'autres de s'amuser... Un tel contexte ne nous semble pas constructif pour nos enfants. Vous comprendrez que nous ne pouvons l'accepter aussi vaguement défini.

C'est pourquoi, les représentants de l'API, manifestent, une fois encore, leur opposition à la suppression des études dirigées. Tous les enfants, sans aucune distinction, ont besoin de l'étude dirigée. Seule cette dernière permet à chaque élève de recevoir un soutien actif pour la révision des leçons et la réalisation des devoirs qui relèvent naturellement du cycle scolaire.

Nous souhaitons que ces deux sujets, restés en suspens, soient débattus dans le cadre de la prochaine réunion programmée le 21 novembre 2013 afin qu'un cadre plus précis puisse être communiqué à tous.

Enfin, il est, à notre avis, nécessaire de programmer d'autres réunions de concertation sur le 1^{er} semestre 2014 afin d'écrire tous ensemble un schéma cohérent et rassurant pour l'ensemble des parents que nous représentons.

Fortes des excellents résultats obtenus dans les différentes écoles de la ville, l'API reste mobilisée et soucieuse de mener des échanges constructifs avec les différentes parties prenantes à l'application du décret « rythmes scolaires ».

Comptant sur votre écoute et votre support, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Florence Pétilat
Présidente de l'API

Copie

- Mme Goloubtsoff, Maire-adjoint chargée de l'éducation
- Mme Leroy Warin, Inspectrice EN de la 18^{ème} circonscription
- Mr Martin, Responsable du Service Education